

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Budget du Centre Communal d'Action Sociale

La section fonctionnement du budget primitif 2020 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.6232	Fêtes et cérémonies	5 676.24	5 500.00
A.6561	Secours d'urgence	1 262.17	3 047.57
	Total	6 938.41	8 547.57

En fêtes et cérémonies, une prévision est inscrite pour le repas offert aux personnes de plus de 70 ans et une animation au profit des jeunes.

Pour les secours d'urgence, le CCAS répond à des demandes d'aides financières d'ordre alimentaire et à vocation sociale.

RECETTES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.002	Excédent reporté	7 059.11	4 547.57
A.7031	Concessions cimetière	1 306.87	1 000.00
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
A.758	Remboursement des avances	0.00	0.00
A.7713	Produits exceptionnels	120.00	0.00
	Total	11 485.98	8 547.57

Compte-tenu des dépenses inscrites au Budget Primitif 2020, l'équilibre est obtenu par :

- la reprise de l'excédent 2019,
- le versement d'une subvention communale,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetière.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 23 juillet 2020
Le Président, Frédéric CARLIERE,

